

Qui ?

élève en classe de **3^e**

Des **élèves en classe de 4^e** peuvent être rencontrés sur quelques rendez-vous individuels, au lycée La Cardinière.

Quand ?

Prise en charge sur l'ensemble de l'année scolaire ou sur une période.

► Période année complète :
de septembre 2025 à juin 2026
avec affectation administrative au lycée La Cardinière

► Période 1 : du lundi **1 septembre** 2025
au vendredi **28 novembre** 2025

► Période 2 : du lundi **1 décembre** 2025
au vendredi **6 mars** 2026

► Période 3 : du lundi **9 mars** 2026
au vendredi **26 juin** 2026

Où ?

Lycée La Cardinière
191 chemin de la Cardinière
73 000 CHAMBÉRY

Ligne :



De Gaulle ◀ ▶ Challes centre
La Motte-Servolex ◀ ▶ Chales-les-Eaux

arrêt : **Bocage**



CONTACTS

Lycée La Cardinière
191 chemin de la Cardinière
73 000 CHAMBÉRY

IEN-IO Inspectrice chargée de
l'information et de l'orientation

Amandine GAILLARD
04.79.69.16.36
ce.dsden73-iiio@ac-grenoble.fr

Coordonnatrices

Anne-Gaëlle KHALIDY
06.26.28.55.02
anne-gaëlle.moutarde@ac-grenoble.fr

Véronique SERRE
07.81.94.74.97
veronique.serre1@ac-grenoble.fr



DISPOSITIF
REMOBILISATION
SCOLAIRE

2025-2026

Public

La classe de 3PR accueille des collégiens inscrits en 3^e qui sont entrés dans un processus de décrochage scolaire :

absentéisme, passivité, découragement, « souffrance à l'école », tendance à la perturbation...

Objectifs

- Reprise d'une vie de collégien en redonnant du sens aux apprentissages dans un cadre scolaire adapté, avec repérage des éventuels **besoins éducatifs particuliers**.
- Valider des **compétences scolaires (fin cycle 3 et début cycle 4)** avec formalisation d'un bulletin scolaire.
- Accompagner l'élève dans la construction de son projet d'orientation et formaliser des vœux Affelnet choisis en **voie professionnelle CAP ou BAC PRO**.
- Accompagner l'élève dans un **Parcours Santé** : repérage d'éventuels besoins par une équipe de professionnels puis suivi possible en individuel et/ou collectif.

Admission

- 1) L'établissement demandeur contacte les coordonnatrices afin d'**établir un premier diagnostic partagé**.
- 2) L'établissement renseigne le **dossier de candidature** et l'envoie aux coordonnatrices une semaine minimum avant la commission d'admission.
- 3) **Étude des dossiers de candidatures** par la commission d'admission pilotée par Mme Gaillard, IEN IO. La décision d'admission est prononcée par le Directeur académique.
- 4) La DSDEN transmet la **décision de la commission**.
- 5) Dans le cas d'une prise en charge validée, les coordonnatrices fixent conjointement avec le collège, le **premier rendez-vous** avec l'élève, la famille, les partenaires et l'établissement.



Fonctionnement

Le dispositif Parcours relais bénéficie de :

- ▶ **2 enseignantes coordonnatrices et disciplinaires** qui assurent les enseignements de français, arts plastiques, projet culturel et découverte des métiers.
- ▶ **5 enseignants disciplinaires** : maths-sciences, histoire-géographie, sciences de la vie et de la terre, éducation physique et sportive, anglais.
- ▶ **1 assistant.e d'éducation**
- ▶ **1 médecin scolaire**
1 infirmière scolaire
1 assistante sociale scolaire
1 psychologue de l'éducation nationale
- ▶ **des intervenants et partenaires** : Domaines de la **santé**, de l'**entreprise**, de la **culture** et du **sport**, éducateurs de la PJJ et de prévention.

Un incontournable à la réussite :

L'adhésion du jeune et de sa famille au projet du dispositif relais